

Conseil syndical 10 mars 2016 - Sézanne

Etaient présents:

Monsieur Patrice VALENTIN (Président)

Madame Dany CARTON

Madame Marité LECOUTURIER

Monsieur Gérard AMON Monsieur Pierre ANCELIN

Monsieur James AUTREAU

Monsieur Philippe BONNOTTE Monsieur Jean-Michel BRAY

Monsieur Bernard CHAMPION

Monsieur Michel DAUTEUIL

Monsieur Etienne DHUICQ

Monsieur Frédéric ESPINASSE

Monsieur Cyril LAURENT

Monsieur Michel LIEGEOIS

Monsieur Claude POUZIER

Monsieur François ROBIN

Assistaient également :

Monsieur Guy GOUILLY

Monsieur Sacha HEWAK

Monsieur Jean-François QUINCHE

Monsieur Michel TELLIER

Monsieur Benjamin de BODIN (CM Pays) Madame Pauline CHEYERE (CM Pays)

Ordre du jour :

- Installation du Conseil syndical
- Election du Président
- Détermination du nombre de Vice-présidents
- Election des Vice-présidents
- Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents
- Délégations au Président
- Délégations au Bureau
- Délégations thématiques-médiation culturelle
- Création de la commission d'appel d'offres
- Transition entre l'association de Pays et le PETR
- Saisine du comité technique
- Adoption de la charte graphique
- Portage du GAL et mise en œuvre du programme LEADER

Date de convocation : 26 février 2016

Date d'affichage du compte-rendu: 17 mars 2016

Le présent compte-rendu relève les décisions prises lors de la réunion du conseil, conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ensemble des documents relatifs à cette réunion est consultable auprès du Pays de Brie et Champagne.

Installation du conseil syndical:

Après que Pierre ANCELIN, doyen d'âge ait procéder à l'appel nominal des délégués, conformément aux délibérations des communautés de communes membres du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Brie et Champagne, le conseil syndical s'est déclaré installé comme suit :

• Représentants de la Communauté de communes de la Brie Champenoise :

<u>Titulaires</u>: Messieurs Jean-Paul BERNIER, Michel DAUTEUIL, Etienne DHUICQ et François ROBIN <u>Suppléants</u>: Messieurs Jean-Michel BRAY et Michel TELLIER

Représentants de la Communauté de communes des Coteaux Sézannais :

<u>Titulaires</u>: Mesdames Dany CARTON et Marité LECOUTURIER, Messieurs Philippe BONNOTTE, Jean-Louis LEROY et Michel LIEGEOIS.

Suppléants: Messieurs Sacha HEWAK, Claude POUZIER et Jean-François QUINCHE

Représentants de la Communauté de communes du Pays d'Anglure:

<u>Titulaires</u>: Messieurs Pierre ANCELIN, James AUTREAU, Bernard CHAMPION et Frédéric ESPINASSE <u>Suppléants</u>: Messieurs Jean-Paul CACCIA et Guy GOUILLY

Représentants de la Communauté de communes des Portes de Champagne:

Titulaires: Messieurs Gérard AMON, Cyril LAURENT et Patrice VALENTIN

Suppléants: Messieurs Jean-Luc BATONNET et Patrick PIERRAT

Représentants de la Communauté de communes du Sud-Marnais:

<u>Titulaires</u>: Messieurs Roland BOULARD, Michel JACOB, Bruno LEGRAND et Jean-Pierre MATHELIER <u>Suppléants</u>: Madame Chantal RADET et Monsieur Jannick SIMONNETElection du Président

<u>Election du Président</u>: Patrice VALENTIN a été élu à l'unanimité des suffrages exprimés. Aucun autre candidat ne s'est présenté.

<u>Détermination du nombre de Vice-présidents et élection</u>: Au regard des thématiques à traiter dans le cadre du Pays, les membres du Conseil ont choisi de nommer un Vice-président pour chacune des thématiques suivantes, soit 6 au total, (délibération DEL 2016-003) et ont procédé à l'élection de 4 d'entre eux (délibération DEL 2016-004):

- Fonds Européens et programme LEADER : Cyril LAURENT
- Développement économique : Michel DAUTEUIL
- Urbanisme et SCoT : Marité LECOUTURIER
- Tourisme : Bernard CHAMPION
- Habitat et cadre de vie : à pourvoir ultérieurement
- Plan Climat Air Energie : à pourvoir ultérieurement

<u>Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents</u>: Dans la continuité de l'action de l'association de Pays, le Conseil syndical décide à l'unanimité de fixer une indemnité de fonction nulle pour l'exécutif.

<u>Délégations au Président</u>: Afin d'assurer la gestion courante de la structure, le Conseil syndical a choisi de donner délégation au Président d'un certain nombre de compétences, dans le respect des limites du Code Général des Collectivités Territoriales.

<u>Délégations au Bureau</u>: Afin de garantir la collégialité des décisions prises, et considérant que le nombre de délégués (20) ne nuisait pas à l'efficacité de la prise de décisions, le conseil syndical décide à l'unanimité de ne confier aucune délégation au Bureau du Pays.

<u>Délégation thématique- Médiation culturelle</u>: Le Pays a été retenu dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt régional pour un projet de médiation culturelle sur une partie du territoire. Le Conseil syndical, décide à l'unanimité de confier le suivi de ce projet à François ROBIN, qui l'assurait déjà pour le compte de l'association.

<u>Création de la commission d'appel d'offres</u>: Le Conseil syndical a décidé, à l'unanimité, de repousser la création de la commission d'appels d'offres, lors d'une séance ou l'ensemble des communautés de communes membres sera présent.

Transition entre l'association de Pays et le PETR: Une convention doit être signée entre le PETR et l'association afin de normaliser les relations entre les deux entités avant la reprise totale et effective des missions et moyens (matériels, humains et financiers) par le PETR. Cette convention prévoit que l'association continue à assurer avec ses propres moyens l'exercice des missions jusqu'à leur transfert, ainsi que la gestion administrative et financière du PETR. Le PETR devient seul compétent pour la réalisation de nouveaux projets et appellera seul la participation financière des communautés de communes. L'association sera dissoute dès que possible. Le Conseil a donné son accord à l'unanimité pour la signature d'une convention dans ces termes.

Saisine du comité technique : Afin d'organiser le transfert du personnel de l'association vers le PETR, le comité technique du centre de gestion de la Marne doit rendre un avis sur l'organisation des services. Cette dernière reprend le fonctionnement actuel de l'association et il sera proposé de créer deux postes :

- Un chef de projet, en charge de la gestion administrative et financière de la structure ainsi que des dossiers transversaux (déjà identifiés : suivi de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat, contractualisations, Schéma de Cohérence Territoriale...)
- Une animatrice LEADER, en charge du programme européen LEADER

Le Conseil syndical valide à l'unanimité cette organisation et autorise le Président à déposer la saisine du comité technique.

Adoption de la charte graphique: Afin de conserver une lisibilité dans les actions menées à l'échelle du Pays depuis 10 ans, le Conseil syndical a décidé, à l'unanimité, de conserver le logo et l'ensemble des éléments de communication de l'actuelle association.

Portage du GAL et mise en œuvre du programme LEADER: Dans sa candidature, le territoire du Pays de Brie et Champagne avait inscrit le principe d'un portage par le futur PETR, dans le respect des contraintes fixées par l'autorité de gestion, imposant un portage public de ce programme. Dans la continuité des décisions prises lors de l'élaboration de la candidature, le Conseil syndical approuve à l'unanimité le portage de ce programme par le PETR.

Patrice VALENTIN,

Président